

Spécial n° 3 de février 2019

N° 2019 02 3

Jeudi 07 février 2019

Recueil

l'O

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

ww.orne.pref.gouv.fr

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Service stratégie- contrôle de gestion

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la Direction départementale des finances publiques de l'Orne

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ORNE
29, rue du Pont Neuf
61014 ALENCON Cedex

**Arrêté relatif au régime d'ouverture
au public des services de la Direction départementale
des finances publiques de l'Orne**

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ORNE

VU le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

VU les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des Services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatifs à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Orne;

ARRETE

Article 1^{er} :

Dans le cadre de la fusion des quatre services de la publicité foncière à Alençon, les services de la publicité foncière (SPF- Enregistrement Alençon 1; SPF Alençon 2; SPF Alençon 3 et SPF Alençon 4) seront fermés **du vendredi 15 février 2019 au jeudi 21 février 2019 inclus**.

Le Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Alençon 1, service unique suite à la fusion, ouvrira au public aux horaires habituels **le vendredi 22 février 2019**.

Article 2:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1.

Fait à Alençon, le 30 janvier 2019

Par délégation du Préfet,
Le Directeur départemental des finances publiques de l'Orne



Régis DACHICOURT
Administrateur général des finances publiques